

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [5]

Rubrik: Courier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La table des dames

En lisant la Feuille officielle du canton de Neuchâtel, j'ai pour une fois souri et pensé vous faire partager mes réflexions :

Certaines professions sont par principe masculines, d'autres féminines : mécanicien, couturière. Lorsqu'un métier est ouvert depuis longtemps aux deux sexes, on admet qu'on peut le mentionner aux deux genres : vendeur/vendeuse, sommelier/sommelière. Selon ce principe, on pourrait écrire : employé/employée de bureau, employé/employée de commerce, mais c'est aller trop loin en besogne, donc on reste au masculin. Là où cela devient drôle, c'est au chapitre employée de maison et cuisinière-diététicienne, et que l'on découvre un Charles-Albert et un Stéphane plus un Philippe-Werner. Ils doivent être assez ennuyés si leur diplôme est rédigé de cette façon...

Pour conclure, on remarque qu'il y a des barrières qui tombent, et c'est tant mieux. Mais à quand des appellations « normalisées ». Est-ce dévalorisant d'être mécanicienne plutôt que mécanicien, ou technicienne plutôt que technicien.

Une autre question m'intéresse, puisque j'ai parlé des autorités cantonales : ici, lorsqu'on va voter, il y a deux fichiers, un pour les hommes, et un pour les femmes. Est-ce normal ? Cela existe-t-il dans d'autres cantons ? Nous sommes tous des citoyens, et cela me dérange de m'adresser à la « table des dames » pour recevoir mon enveloppe de vote. C'est peut-être futile, mais il me semble que c'est dans toutes sortes de détails de ce genre que l'inégalité persiste.

Josiane Borioli-Gurtner
Saint-Aubin

En ce qui concerne le dernier point de cette lettre, une petite enquête nous a permis d'éclaircir que la pratique n'est pas la même dans toutes les communes du canton. Par exemple, les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Boudry n'ont pas de fichier séparé pour

les hommes et pour les femmes, ce qui est en revanche le cas à Colombier. Les raisons invoquées par les communes qui maintiennent un fichier séparé (et des cartes de vote de couleur différente selon le sexe) sont d'ordre purement pratique. C'est aussi pour des raisons pratiques que la distinction est supprimée dès que la gestion des fichiers est informatisée. Quant à la loi cantonale sur l'exercice des droits civiques, elle stipule que les fichiers doivent être établis par ordre alphabétique.

Aux électrices concernées d'intervenir si cette pratique des fichiers séparés devait subsister, à moyen terme, dans certaines communes. Le dédoublement du fichier pour des questions de surcharge de travail pourrait être effectué selon des critères différents que celui du sexe. — (ib)

Trop de papier ?

A propos de Femmes Suisses « new look »

En recevant *Femmes Suisses* j'ai failli le jeter, pensant à des prospectus de mode.

Serait-ce typiquement féminin de changer souvent de « look », mais péjoratif, de suivre les modes. Asymétrie comme robes et pullovers ; doit-on se coucher pour lire le titre, du reste lettres illisibles au premier abord ?

Avec raison on prône et applique le recyclage (écologie). Journaux que je reçois : *J'achète mieux*, *Kag*, *WWF*, *Protection de la Nature*, *Helvetas*,

Swissaid, *Institut de la Vie*, *Terre des Hommes*.

Mais votre journal s'épaissit en papier, bientôt du carton. Est-ce aussi pour cela que l'abonnement passera de 38 à 45 francs ?

Jeanne Saracchi, Vessy

La « nouvelle formule » de *Femmes Suisses* nous a valu d'innombrables réactions positives. Merci à toutes celles qui ont pris la peine de nous lancer un coup de fil ou de nous écrire quelques lignes pour nous féliciter. Nous tenons cependant à faire état également de l'une des rarissimes réactions négatives, parce qu'elle pose deux questions intéressantes. Premièrement : est-ce un péché mortel pour un journal d'opi-

nion que de soigner sa présentation ? A cela nous répondons qu'un journal doit aussi faire plaisir, même et surtout s'il veut faire passer des idées. Deuxièmement : un papier plus épais est-il anti-écologique ? Sans doute un petit peu (la solution la plus écologique serait de ne pas faire de journal du tout), mais si peu : l'épaisseur du papier dépend moins de la quantité de bois que de la quantité de colle et d'additifs divers entrant dans la fabrication. *Femmes Suisses* sur papier recyclé ? Hélas ! il coûte plus cher. Quant à l'augmentation du prix, elle correspond uniquement à la réadaptation périodique que pratiquent tous les journaux pour faire face à l'augmentation des coûts. — (red.)

« Surtout n'informons pas ! »

Je déplore que dans le numéro de *Femmes Suisses* de mars 1987 vous ayez renoncé à présenter des opinions variées concernant le problème des votations (comme par le passé !). La présentation offerte ici, loin d'être neutre, ressemble fort à ce que toute la presse de droite distille. Canalisons le problème, surtout n'informons pas, de risque que les gens se mettent à réfléchir. Or, c'est parfois en s'arrêtant à des détails qu'on découvre l'enjeu réel des votations.

Par ailleurs, j'apprécie beaucoup votre journal mais je réalise que dans ma salle d'attente peu le lisent. Trop intellectuel probablement !

Dr B. Lasserre-Baum,
Chavornay

Nous n'avons pas eu l'impression d'offrir une information « canalisée » concernant les votations du 5 avril. Nous sommes particulièrement navrées de cette interprétation si les griefs de notre correspondante se réfèrent à la présentation de la votation sur la loi sur l'asile. Nos lectrices et lecteurs savent en effet, à travers les articles que nous consacrons régulièrement aux femmes réfugiées dans le monde entier, que notre attitude sur ce problème est aux antipodes de l'attitude d'occultation et de repli qui nous est reprochée. Cela étant dit, nous retenons volontiers pour l'avenir la suggestion de présenter plus souvent des points de vue contradictoires sur les votations d'intérêt majeur. — (red.)



ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.-

